

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 6

Date de la convocation: 10/04/2024

Votants: 6

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00 l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves
MALRIC, Madame Anne Marie MAILHE

Pour: 6

Présents : Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne Marie MAILHE,
Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 0

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Yves MALRIC, Bastien GIACOBBI, Francois COMBY,
Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Secrétaire de séance: Magali COMBY

Objet: Vote du compte administratif - budget_lotissements - 2024_DE_23

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Anne-Marie MALHÉ

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par MALRIC Yves après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 811.21				32 811.21
Opérations exercice	22 291.00	31 808.34	54 099.34	71 006.31	76 390.34	102 814.65
Total	22 291.00	64 619.55	54 099.34	71 006.31	76 390.34	135 625.86
Résultat de clôture		42 328.55		16 906.97		59 235.52
Restes à réaliser						
Total cumulé		42 328.55		16 906.97		59 235.52
Résultat définitif		42 328.55		16 906.97		59 235.52

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

AGEDI
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/04/2024
012-211200225-20240419-2024_DE_23-DE

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, les jour, mois et an que dessus.
19/04/2024



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 24 avril 2024
et publié ou notifié le 24 avril 2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/04/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_23-DE